



DCM2025/0318-04

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Procurations : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Christine BUGNY-BAILLY, Anne-Lise GOURIOU, Chantal VAUTRIN ;

Absents excusés et représentés : Bruno DUTERTRE (pouvoir à Maurice JOLY), Catherine PREMEL-CABIC (pouvoir à Pascale ALBERT), Gérald TASSET (pouvoir à Jean-Yves L'HOSTIS) ;

Absentes excusées : Aurélie STEPHAN, Eléonore KERMARREC, Elise CADOUR, Myriam BOUGARAN ;

A été élue secrétaire de séance : Pascale ALBERT

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PACK NUMERIQUE

Rapporteur : Monsieur Thomas PLUVINAGE

La commune souhaite se doter d'un outil numérique nécessaire au développement de la communication et à l'accès à l'administration numérique :

- Conception d'un nouveau site internet adapté aux besoins de la commune, le site actuel n'est pas aux normes réglementaires, il est donc nécessaire de le remplacer. C'est un outil de communication indispensable. Ce nouveau site sera plus ergonomique afin de faciliter l'accès à l'information des usagers.
- Acquisition d'une borne tactile permettant aux usagers de consulter l'affichage légal en format numérique. Elle remplacera l'affichage papier.
- Acquisition d'un logiciel mobile qui permettra aux usagers via une application gratuite et sécurisée d'accéder en un clic à un éventail de fonctionnalités leur permettant d'être informés en temps réel sur le support de leur choix. Ainsi le support de communication sera disponible partout et tout le temps.

L'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement est estimée à 12 734.00 € HT, soit pour la création du site internet 5 000.00 € HT « CREA SIT », pour la borne tactile 5 164.00 € HT « AZIMUT », pour l'application mobile 2570.00 € HT « MON VILLAGE ».

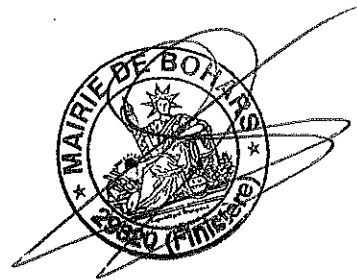
En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,

- De valider le projet pour un montant de 12 734.00 € HT.,
- D'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées au titre de ce projet et à signer tout document relatif à ces demandes.

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

La Secrétaire de séance,
Pascale ALBERT

Fait en mairie, le 20 mars 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.